Page: 1/13

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 10.03.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: Nettoyant voile de ciment

· <u>Code du produit:</u> 10810, 10811, 10819, 10866, 10875

· UFI:

N9H6-M0XA-X008-9XD4

1.2 Utilisations identifiées
pertinentes de la substance ou
du mélange et utilisations

<u>déconseillées</u> Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la

<u>préparation</u> Nettoyant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur: AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH

Lechstraße 28 D 90451 Nürnberg Tel. +49(0)911 - 642960 Fax. +49(0)911 - 644456 e-mail info@akemi.de

AKEMI®

· Service chargé des

renseignements: Laboratoire

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik

GmbH

Tel. +49(0)911-64296-59 Horaires de bureau :

du Lundi au Jeudi de 7 :30 à 16 :30

le Vendredi de 7:30 à 13:30

ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59 Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0800 59 59 59 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE: 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 22 50 50 PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· Intervention: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever

immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se

doucher].

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir

dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

· Stockage: Garder sous clef.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE)

n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

FR ·



selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 10.03.2022

Nom du produit: Nettoyant voile de ciment

· Pictogrammes de danger

(!)

GHS05 GHS07

· Mention d'avertissement

Danger

· Composants dangereux

déterminants pour l'étiquetage:

chlorure d'hydrogene acide phosphorique

Alcools, C13-C15 ramifié et linéaire, éthoxylé

· Mentions de danger H314 Provoque de graves brûlures de la pea

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le

récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/

un équipement de protection des yeux/du visage/une

protection auditive.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire

vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur

et la maintenir dans une position où elle peut confortablement

respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec

précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de

malaise.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la

réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· <u>Indications complémentaires:</u> Contient Reaction product of Maleic anhydride, 2-Ethylhexylamine and Triethanolamine. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers
 Résultats des évaluations PBT et vPvB

 $\begin{array}{ccc} \cdot & \underline{\mathsf{PBT:}} & & \mathsf{Non applicable.} \\ \cdot & \underline{\mathsf{vPvB:}} & & \mathsf{Non applicable.} \end{array}$

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

 Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
CAS: 7664-38-2	acide phosphorique	12,5-25%
EINECS: 231-633-2	Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318	
Numéro index: 015-011-00-6	Acute Tox. 4, H302	
Reg.nr.: 01-2119485924-24	Limites de concentration spécifiques:	
_	Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 25 %	
	Skin Irrit. 2; H315: 10 % ≤ C < 25 %	
	Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 25 %	
	1	(quita page 2)

(suite page 3)

(suite de la page 1)



AKEMI®

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 10.03.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 10.03.2022

Nom du produit: Nettoyant voile de ciment

		de la page 2)	
CAS: 7647-01-0	chlorure d'hydrogene	12,5-25%	
EINECS: 231-595-7	Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318		
Numéro index: 017-002-00-2	Acute Tox. 4, H302; STOT SE 3, H335		
Reg.nr.: 01-2119484862-27-xxxx	Limites de concentration spécifiques:		
	Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 25 %		
	Skin Irrit. 2; H315: 10 % ≤ C < 25 %		
	Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 25 %		
	STOT SE 3; H335: C ≥ 10 %		
CAS: 157627-86-6	Alcools, C13-C15 ramifié et linéaire, éthoxylé	1-5%	
Numéro CE: 935-523-1	Eye Dam. 1, H318		
Reg.nr.: 02-2119548515-35-0000			
	Aquatic Chronic 3, H412		
Reg.nr.: 01-2119980932-27	Reaction product of Maleic anhydride, 2-Ethylhexylamine and	<1%	
	Triethanolamine		
	Eye Dam. 1, H318		
	Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317		
· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu			
agents de surface non ioniques		<5%	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· Indications complémentaires:

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

stable.

· Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Laver immédiatement à l'eau.

· Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien

les paupières et consulter un médecin.

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un · Après ingestion:

médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

Crampes

Troubles gastro-intestinaux

Nausées

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et

traitements particuliers

nécessaires En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Movens d'extinction

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants · Moyens d'extinction:

avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers

résultant de la substance ou du

mélange

Chlorure d'hydrogène (HCI)

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

(suite page 4)



selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 10.03.2022

Nom du produit: Nettoyant voile de ciment

(suite de la page 3)

AKEMI®

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou

renversés.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

• 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les

nappes d'eau souterraines.

• <u>6.3 Méthodes et matériel de</u> confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr,

neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point

13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres

<u>rubriques</u> Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre

7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels,

consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour

<u>une manipulation sans danger</u> Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des

explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

· Exigences concernant les lieux et

conteneurs de stockage:

Aucune exigence particulière.

· Indications concernant le stockage

commun:

Pas nécessaire.

Autres indications sur les

conditions de stockage:

Protéger contre le gel.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· Classe de stockage:

8 A

7.3 Utilisation(s) finale(s)

particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

7664-38-2 acide phosphorique

VLEP Valeur momentanée: 2 mg/m³, 0,5 ppm

Valeur à long terme: 1 mg/m³, 0,2 ppm

7647-01-0 chlorure d'hydrogene

VLEP Valeur momentanée: 7,6 mg/m³, 5 ppm

(suite page 5)



MENT®

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 10.03.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 10.03.2022

Nom du	produit:	Nettoyant	voile	de ciment	

(A anen el ab atiue)

		(suite de la page 4)
· <u>DNEL</u>		
7664-38-2	acide phosphorique	
Dermique	DNEL (Langzeit-wiederholt)	0,1 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	2 mg/m³ Air (ARB)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	1-10,7 mg/m³ Air (ARB)
		0,36-4,57 mg/m³ Air (BEV)
Reaction p	product of Maleic anhydride	, 2-Ethylhexylamine and Triethanolamine
Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	5 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Langzeit-wiederholt)	10 mg/kg bw/day (ARB)
		5 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	35,26 mg/m³ Air (ARB)
		8,7 mg/m³ Air (BEV)

· PNEC

Reaction product of Maleic anhydride, 2-Ethylhexylamine and Triethanolamine

PNEC (wässrig) 100 mg/l (KA) 0,01 mg/l (MW) 0,1 mg/I (SW) 1 mg/l (WAS) PNEC (fest) 0,909 mg/kg Trockengew (BO)

0,485 mg/kg Trockengew (MWS) 4,85 mg/kg Trockengew (SWS)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son

élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques appropriés

Sans autre indication, voir point 7.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection

et d'hygiène:

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser,

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Nettoyer soigneusement la peau immédiatement après une manipulation du

produit.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour

animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas · Protection respiratoire:

d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de

l'air ambiant.

· Protection des mains: Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la

peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la

recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection

préventive sans utilisation de gants de protection:

STOKODERM (http://www.stoko.com

recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection

préventive et avec utilisation des gants de protection:

STOKO EMULSION (http://www.stoko.com)

recommande la crème de protection de la peau suivante pour un suivi purifiant

de la peau après manipulation:

(suite page 6)



AKEMI®

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 10.03.2022

Nom du produit: Nettoyant voile de ciment

(suite de la page 5)

FRAPANTOL (http://ww.stoko.com)

recommande la crème protectrice suivante pour un suivi soignant de la peau après travail:

STOKO VITAN (http://www.stoko.com)

Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/EWG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE-approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de).



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Caoutchouc fluoré (Viton)

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc chloroprène

Gants en néoprène

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

alors, elle control

· Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux ≤ 6, 480 min

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· <u>Pour le contact permanent, des</u> gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butylcaoutchouc

Butoject (KCL, Art_No. 897, 898)

Caoutchouc fluoré (Viton) Vitoject (KCL, Art_No. 890)

Caoutchouc nitrile

Camatril (KCL, Art No. 730, 731, 732, 733)

Caoutchouc chloroprène

Camapren (KCL, Art_No. 720, 722, 726)

Gants en néoprène

 Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc nitrile

Camatril (KCL, Art_No. 730, 731, 732, 733)

Caoutchouc chloroprène

Camapren (KCL, Art_No. 720, 722, 726)

(suite page 7)



Page: 7/13

AKEMI®

(suite de la page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 10.03.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 10.03.2022

Nom du produit: Nettoyant voile de ciment

Nitopren (KCL, Art No. 717)

· Des gants dans les matériaux

suivants ne sont pas appropriés:

Gants en cuir Gants en tissu épais

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Couleur:

· Odeur: · Point de fusion/point de congélation:

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition

· Point d'éclair

· pH à 20 °C

· Viscosité:

Viscosité cinématique à 20 °C

Dynamique:

Solubilité

· l'eau:

· Pression de vapeur à 20 °C:

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:

Jaune-brun

Piquante

Non déterminé.

85 °C

Non applicable.

11 s (DIN 53211/4)

Non déterminé.

Pas ou peu miscible

23 hPa

1,14 g/cm³

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme:

Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et

de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

Température d'auto-inflammation

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Teneur en solvants:

· Eau: · Teneur en substances solides: 68.2 % 20,6 %

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles

néant

· Gaz inflammables

néant

· Aérosols

néant

· Gaz comburants

néant

· Gaz sous pression

néant

(suite page 8)



AKEMI®

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 10.03.2022

Nom du produit: Nettoyant voile de ciment

(suite de la page 7)

· Liquides inflammables

néant

· Matières solides inflammables

néant

· Substances et mélanges autoréactifs

néant

· Liquides pyrophoriques

néant

· Matières solides pyrophoriques

néant

· Matières et mélanges auto-échauffants

néant

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau

néant

· Liquides comburants

néant

· Matières solides comburantes

néant

· Peroxydes organiques

néant

· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

néant

· Explosibles désensibilisés

néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

• 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

· <u>Décomposition thermique/</u> conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

Réactions aux agents d'oxydation puissants.

Réactions au contact des métaux par formation d'hydrogène.

· 10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 9)



MENT®

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 10.03.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 10.03.2022

Nom du produit: Nettoyant voile de ciment

(suite de la page 8)

· 10.6 Produits de décomposition

Gaz hydrochlorique (HCI) dangereux:

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

· Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification	
ATF (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (FT	L

Oral LD50 >3.236-3.404 mg/kg

Oral		1.250 mg/kg (rat)
		≥410 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.740 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50	850 mg/l (rat)
	LC50/1h	1,69 mg/l (rat)

7647-01-0 chlorure d'hydrogene

	900 mg/kg (rabbit)
	3.124 mg/l (rat)
LC50/48h	862 mg/l (goo)

157627-86-6 Alcools, C13-C15 ramifié et linéaire, éthoxylé

Oral	LD50	>500-2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
	1.050/401	4 40 // /0

LC50/48h 1-10 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

Reaction product of Maleic anhydride, 2-Ethylhexylamine and Triethanolamine		
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)

· Corrosion cutanée/irritation

cutanée

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

· Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

· Mutagénicité sur les cellules germinales

· Cancérogénicité

· Toxicité pour la reproduction

 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

· Danger par aspiration

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Provoque de graves lésions des yeux.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Peut irriter les voies respiratoires.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 10)



selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 10.03.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 10.03.2022

Nom du produit: Nettoyant voile de ciment

· 11.2 Informations sur les autres dangers

(suite de la page 9)

AKEMI®

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12 1 Toxicité

12.1 OXICITE	
· <u>Toxicité aquatique:</u>	
7664-38-2 acide pho	osphorique
EC50	270 mg/l (BES)
	270 mg/l (bacteria)
EC50/48h	>100 mg/l (daphnia magna)
NOELR/72h	100 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
EC50/72h	>100 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
LC50/96h	138 mg/l (Gambusia affinis)
	98-106 mg/l (lem)
	3-3,25 mg/l (lepomis macrochirus)
7647-01-0 chlorure	d'hydrogene
EC50/48h (statique)	4,92 mg/l (daphnia magna) (OECD 202 Part 1)
EC50/72h	56 mg/l (daphnia magna)
LC50/96h	282 mg/l (piscis)
	3,25-3,5 mg/l (lepomis macrochirus)
157627-86-6 Alcool	s, C13-C15 ramifié et linéaire, éthoxylé
EC50/48h	1-10 mg/l (daphnia magna)
EC10	>1.000 mg/l (BES)
EC50/72h	1-10 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
Reaction product o	f Maleic anhydride, 2-Ethylhexylamine and Triethanolamine
EC10/16h	>1.000 mg/l (pseudomonas putida)
EC10	>1 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
EC50/48h	>100 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	>100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50/96h	>100 mg/l (Leuciscus idus)

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de

bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles. · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable. · vPvB: Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour

l'eau.

(suite page 11)



selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 10.03.2022

Nom du produit: Nettoyant voile de ciment

(suite de la page 10)

AKEMI®

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou

e collecteur.

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer

dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

20 00 00 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS

COLLECTÉES SÉPARÉMENT

20 01 00 fractions collectées séparément (sauf section 15 01)

20 01 29* détergents contenant des substances dangereuses

· Emballages non nettoyés:

<u>Recommandation:</u> Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors,

après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU	ou numéro c	d'identification	

· ADR, IMDG, IATA UN3264

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· <u>ADR</u> 3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ACIDE CHLORHYDRIQUE, ACIDE PHOSPHORIQUE)

(ACIDE CHLORHYDRIQUE, ACIDE PHOSPHORIQUE)
CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S.

(HYDROCHLORIC ACID, PHOSPHORIC ACID)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



· IMDG, IATA

· Classe 8 (C1) Matières corrosives.

· Étiquette

· IMDG, IATA



· Class 8 Matières corrosives.

· Label 8

14.4 Groupe d'emballage

· <u>ADR, IMDG, IATA</u> III

· 14.5 Dangers pour l'environnement

· Marine Pollutant: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

<u>l'utilisateur</u> Attention: Matières corrosives.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 80

(suite page 12)



Page: 12/13

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 10.03.2022

Nom du produit: Nettoyant voile de ciment (suite de la page 11) · No EMS: F-A,S-B Acids Segregation groups · Stowage Category Stowage Code SW2 Clear of living quarters. · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable. · Indications complémentaires de transport: · ADR · Quantités limitées (LQ) 5L · Quantités exceptées (EQ) Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels Ε · IMDG · Limited quantities (LQ) 5L Excepted quantities (EQ) Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml · "Règlement type" de l'ONU: UN 3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE. N.S.A. (ACIDE CHLORHYDRIQUE, ACIDE PHOSPHORIQUE), 8, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses

désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006

ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

 Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

7647-01-0 chlorure d'hydrogene

3

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

7647-01-0 chlorure d'hydrogene

3

- · Prescriptions nationales:
- · Indications sur les restrictions de

travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

(suite page 13)



selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 10.03.2022

Nom du produit: Nettoyant voile de ciment

· Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· <u>VOC EU</u> 0,0 g/l

· 15.2 Évaluation de la sécurité

chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

· Service établissant la fiche

<u>technique:</u> Laboratoire <u>Contact:</u> Elke Hake

Fon ++49 (0)911 64296-59 @mail E.Hake@akemi.de

· Date de la version précédente: 21.02.2022

· Numéro de la version précédente:

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de

r

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (RÈACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern

SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique –

Catégorie 3

_

AKEMI®

(suite de la page 12)